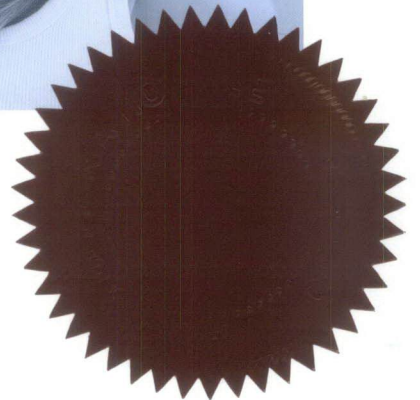
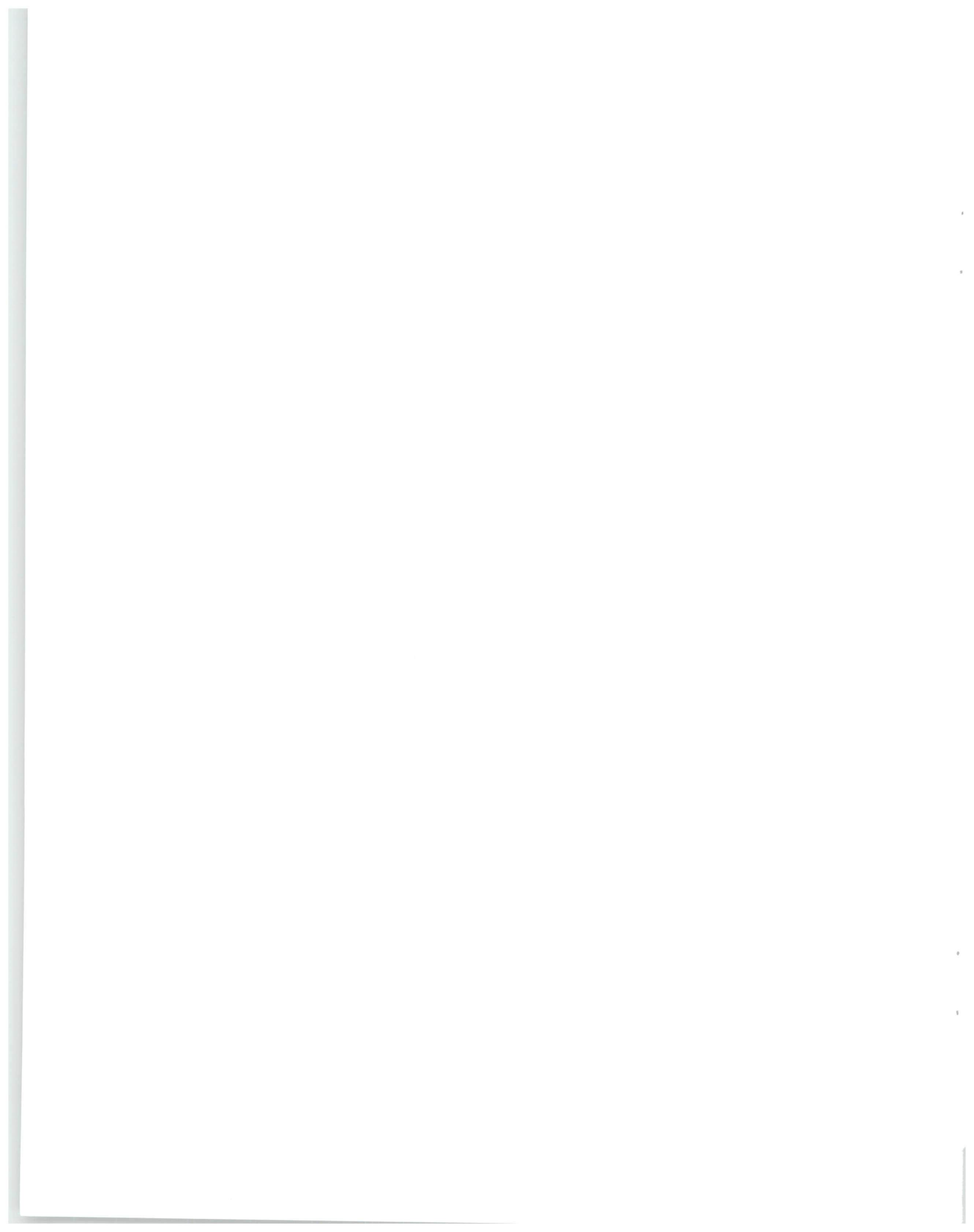


Rapport annuel 2005-2006



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec





MISSION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession. L'Ordre favorise le développement professionnel des hygiénistes dentaires au Québec, soutient le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession. L'Ordre assure le respect de normes élevées en matière d'exercice et d'éthique professionnelle par ses membres, contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois.

VISION

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec vise :

- *Une meilleure connaissance de la profession au sein de la population;*
- *Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire;*
- *La reconnaissance et l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des hygiénistes dentaires par les employeurs permettant ainsi de mieux servir le public;*
- *Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur par tous les intervenants du secteur dentaire;*
- *Amélioration de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé;*
- *L'accroissement des services et de la mobilité des professionnels auprès des personnes à besoins particuliers afin d'assurer l'entière accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.*

Montréal, le 30 mai 2006

Monsieur Michel Bissonnet
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le trente et unième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, le 30 mai 2006

Monsieur Yvon Marcoux
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le trente et unième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Johanne Côté, HD

Montréal, le 30 mai 2006

Maître Gaëtan Lemoyne, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le trente et unième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Johanne Côté, HD

BUREAU DES ADMINISTRATEURS

Présidente :

Johanne Côté, HD (régions 14 et 15)

Administrateurs :

Danielle Bonenfant, HD (régions 05 et 16)

Lucie Bonin, HD (régions 05 et 16)

Gisèle Choquette, HD (régions 05 et 16)

Annie Deguire, HD (régions 06 et 13)

Francine Demeules, HD (régions 01, 09 et 11) début janvier 2006

Josée Desgagné, HD (régions 03 et 12)

Marie-Ève Durand, HD (régions 06 et 13)

Marcel Langlois, HD (régions 03 et 12)

Annie Lapointe, HD (régions 06 et 13)

Nancy Tremblay, HD (régions 02 et 10)

Paule Trépanier, HD (régions 07 et 08)

Poste vacant (régions 04 et 17)

Administrateurs nommés par
l'Office des professions du Québec :

Denis Beaudoin

Fernand R. Plante, f.cga, f.adm.a.,pl.fin.

Richard Talbot

COMITÉ ADMINISTRATIF

Johanne Côté, HD

Marcel Langlois, HD

Lucie Bonin, HD

Josée Desgagné, HD

Fernand R. Plante, f.cga, f.adm.a.,pl.fin.

Présidente

Vice-président

Trésorière

Administratrice

Administrateur nommé

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Directrice générale et secrétaire

Coordonnatrice au développement des affaires

Coordonnatrice/Événements & Publications

Coordonnatrice aux services professionnels

Comptable et responsable de l'informatique

Inspectrice

Adjointe à la présidente

Adjointe à la direction générale

Commis-réceptionniste

Secrétaire

Secrétaire-commis affectée à l'inspection professionnelle

Dominique Derome, FCMA

Véronique Grenier (début août 2005)

France Brissette, B.Psc (jusqu'en novembre 2005)

Agathe Bergeron, HD

Walter Barbosa

Carolle Bujold, HD

Élizabeth McDermott

Mireille Beaudry

Marlène Lambert

Nadine Caron

Jinette Laparé

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Le présent rapport annuel, le trente et unième (31^e) de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, a été préparé en conformité avec le Code des professions et le Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Voici un sommaire des activités de notre Ordre, accomplies durant l'exercice 2005-2006.

Afin d'atteindre les objectifs fixés en accord avec la mission de l'Ordre tout en tenant compte de notre planification stratégique 2004-2007, voici le bilan des actions posées en respect avec notre vision.

Ces actions se rattachent à quatre enjeux importants soient :

1. L'offre des hygiénistes dentaires
2. La demande des hygiénistes dentaires
3. Les standards et la qualité des hygiénistes dentaires
4. Le rayonnement et le sentiment d'appartenance.

L'offre des hygiénistes dentaires

Nous connaissons toujours une demande accrue de main-d'œuvre dans notre secteur d'activité. Ceci s'explique entre autres par une augmentation des demandes des soins d'hygiène par la population.

Donc, afin d'assurer une relève dans notre profession, l'Ordre travaille activement au niveau de la promotion.

Les activités de promotion se font par notre présence dans les Salons éducation / Formation et les journées carrières. Également, nous communiquons régulièrement avec les conseillers d'orientation du Québec afin de leur faire connaître notre profession ainsi que le haut taux de placement de nos finissants.

Encore une fois, cette année nous avons connu une augmentation dans les demandes d'admissions des huit (8) collèges qui offrent notre formation. Ceci reflète avec succès non seulement l'énergie mise de l'avant par l'Ordre pour la promotion mais également celle mise par chacun des collèges. Je profite de l'occasion pour les féliciter et les remercier car ce travail est indispensable et inestimable. Toujours face à l'enjeu de l'offre des hygiénistes dentaires, nous avons participé à un important colloque sur la reconnaissance des acquis ainsi que les activités qui en ont découlé dont une conférence de presse.

Nous nous sommes également engagés à revoir au cours du prochain exercice, tout notre processus d'étude des dossiers au chapitre des demandes d'équivalence. De plus, un nouveau règlement d'équivalence entrera en vigueur au début de l'exercice 2006-2007.

Enfin, l'Ordre garde des liens très étroits avec les huit (8) collèges soit en participant aux comités consultatifs, en assurant la visite des élèves de première année par le vice-président et la visite des élèves de troisième année par moi-même. Finalement, nous tenons annuellement une réunion avec les huit (8) coordonnateurs afin de discuter et d'échanger sur nos actions communes et sur tous les dossiers qui nous préoccupent. Cette saine collaboration est précieuse pour l'Ordre et nous nous assurons de la maintenir.

Demande des hygiénistes dentaires

Il est très important pour l'Ordre de démontrer sans cesse la valeur ajoutée des hygiénistes dentaires auprès de la population et ainsi assurer la reconnaissance de leurs compétences.

Afin d'y arriver, plusieurs activités sont mises sur pied dont voici le sommaire :

- Au cours du mois d'avril, mois de la santé dentaire, nous avons vécu un moment historique pour notre profession soit la présentation d'une motion par le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard. Cette motion visait à promouvoir le mois d'avril comme étant le mois de la santé dentaire ainsi que l'engagement des hygiénistes dentaires en matière de promotion de la santé.

Madame Louise Harel, députée péquiste et madame Sylvie Roy, députée de l'Action démocratique du Québec ont également rendu hommage aux hygiénistes dentaires pour le travail réalisé.

De plus tout au long du mois d'avril, les hygiénistes dentaires ont répondu encore une fois en très grand nombre en participant à des activités d'éducation en lien avec le sujet de cette année soit le « cancer et les soins de la bouche ». Merci à vous tous de contribuer activement à l'essor de la valeur ajoutée des hygiénistes dentaires.

- Depuis quelques années l'Ordre s'implique activement dans l'intervention brève en cessation tabagique. Cette implication fut à nouveau reconnue par monsieur Couillard dans son allocution lors de la « journée mondiale sans tabac ».
- Un autre dossier auquel l'Ordre croit beaucoup est la « Coalition de Montréal pour des dents en santé ». Toujours en accord avec l'appui que nous lui avons donné auparavant, j'ai participé à une conférence de presse afin de faire connaître à la population pourquoi l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** favorise la fluoruration de l'eau.
- Suite aux activités de promotion et d'éducation de l'année dernière et toujours en partenariat avec le Club des 4-H, nous avons organisé un concours de dessins dont le thème était « Les arbres, c'est pour la vie, les dents aussi ».

Nous avons reçu plus de deux mille cinq cents (2500) dessins et la remise des prix se tenait lors du « Rendez-vous culturel international des enfants » au Vieux-Port de Montréal. Cette remise fut un beau succès et encore une fois, félicitations aux gagnants.

- Une autre implication d'envergure au sein de l'Ordre concerne la mobilisation des ressources humaines en cas de pandémie. L'Ordre a participé à plusieurs rencontres convoquées par le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de traiter de cet important dossier et ainsi assurer une étroite collaboration avec celui-ci pour le recensement d'une banque de ressources humaines alternatives.

- Enfin, l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, tout comme l'Ordre des dentistes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux, avait octroyé une aide financière à la Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill afin de permettre la mise sur pied d'un important colloque portant sur l'accessibilité aux soins dentaires des personnes défavorisées du Québec. Dû à des circonstances incontrôlables, ce colloque a été reporté aux 21 et 22 avril prochain. Après la tenue de celui-ci, nous vous communiquerons les résultats et actions qui en découleront.

Standards et qualité des hygiénistes dentaires

L'Ordre veut par cet enjeu contribuer à conserver des professionnels de très haute compétence. À cet effet, plusieurs dossiers en ressortent dont l'implantation et le déploiement du troisième (3^e) programme d'inspection professionnelle. Celui-ci, tout en gardant comme objectif premier la protection du public, se veut très éducatif afin que l'hygiéniste dentaire soumis à l'inspection fasse une réflexion sur sa pratique et s'assure de l'amélioration continue de celle-ci.

Suite à l'abolition du certificat en hygiène dentaire, l'Ordre travaille en collaboration avec l'Université de Montréal afin d'étudier la faisabilité de la mise sur pied d'un programme universitaire de plusieurs cours conçus pour les hygiénistes dentaires et ce, dans leur champ d'exercice.

Toujours en réponse à cet enjeu, l'Ordre accorde une grande importance de pouvoir présenter à ses membres un calendrier de formation des plus complets.

Les formations données sont toujours de très haute qualité, diversifiées et accessibles dans plusieurs régions. Afin de s'assurer de cette qualité, l'Ordre s'associe régulièrement avec des partenaires comme par exemple pour la formation en intervention brève en cessation tabagique avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Pour ce qui est de la formation de l'application des agents de scellement en milieu scolaire, nous avons collaboré étroitement avec le docteur Bernard Laporte du ministère de la Santé et des Services sociaux dans l'élaboration de celle-ci. Quant à son déploiement, le ministère de la Santé et des Services sociaux en assurera la démarche et ce, tout au long de l'automne prochain.

Sentiment d'appartenance et rayonnement

L'Ordre travaille très fort à développer un sentiment d'appartenance engendrant ainsi une mobilisation de ses membres et encourageant toute activité de rayonnement de la profession.

Encore là, plusieurs activités ont soutenu cet enjeu.

- Afin de souligner dignement les trente (30) ans de la profession, nous avons invité les hygiénistes dentaires à venir célébrer avec nous en participant à une soirée trentième (30^e) Anniversaire.

Lors de cette soirée qui se tenait dans le contexte du Congrès dentaire mondial annuel de la FDI, un bref historique de la profession a été présenté, suite à un coquetel. Ce fut un beau moment rempli de souvenirs et chargé d'émotions.



- Un autre dossier qui a été très important pour cet enjeu a été la mise à jour de notre site Internet. Adoptant notre nouvelle image et débordant toujours de précieuses informations pour la population, il est maintenant transactionnel pour les membres. Lancé le 17 février 2006, celui-ci démontre une très haute qualité et une très grande convivialité grâce entre autres, à l'immense travail effectué par toute l'équipe du siège social qui a été dirigée par notre directrice générale, madame Dominique Derome. Bravo et merci!



- L'Ordre a également participé au huitième (8^e) Colloque de santé dentaire publique du Québec qui se tenait en juin 2005. La participation de l'Ordre l'a été en fournissant le sac aux congressistes et en ayant un stand afin de pouvoir rencontrer les hygiénistes dentaires et échanger avec eux.
- Tout au long de l'année, il y a eu plusieurs activités de représentation comme entre autres, le lancement du mois de la santé dentaire (avril) à Trois-Rivières et le déjeuner du Club Rotary de Québec.
- Enfin, suite à la demande des dentistes français, je suis allée faire la promotion de notre profession à Paris lors de la tenue de la journée de santé publique. Cette démarche était importante et inusitée car notre profession n'existe pas en France et est encore un peu tabou.
- Enfin, après réflexion et discussions, les administrateurs du Bureau de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ont décidé de mettre sur pied une fiducie qui aura pour mission et objectif principal de permettre à certaines personnes d'avoir accès à des soins dentaires.

Tout comme tous les autres dossiers en développement, nous vous tiendrons au courant du processus de déploiement de cette fiducie.

Réforme du système professionnel

Comme vous le savez sûrement, tout ce qui touche la modernisation de notre réglementation demeure une priorité pour l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

En février 2005, une correspondance de l'Office des professions du Québec, nous indiquait la volonté de cet organisme à mettre sur pied un comité-conseil sur la dentisterie.

Ce comité-conseil devait être composé d'un dentiste, d'un hygiéniste dentaire et d'un denturologiste. Celui-ci devait par ses travaux, conseiller l'Office des professions du Québec pour en arriver à la modernisation de la pratique professionnelle du secteur dentaire.

Tout au long de l'automne, nous avons collaboré avec l'Office des professions du Québec afin de constituer ce comité-conseil. Malheureusement, suite au désistement de l'Ordre des denturologistes, la mise sur pied dudit comité fut annulée.

L'Office des professions du Québec, toujours soucieux de moderniser le secteur de la dentisterie, nous proposera d'ici peu d'autres mécanismes afin d'atteindre son objectif. Entre-temps, nous continuons nos activités de relations gouvernementales afin de faire connaître nos revendications et le pourquoi de celles-ci.

Conseil interprofessionnel

Tout au long de l'exercice, nous assurons une présence autant aux réunions régulières que spéciales du Conseil interprofessionnel.

Nous participons également aux forums des directions générales, de l'inspection, du syndic et autres. De plus, en septembre dernier, nous avons participé au « Colloque des dirigeants des Ordres ». Ce colloque était organisé conjointement par le Collège des médecins et le Conseil interprofessionnel.

Conclusion

Suite à la lecture de mon rapport, vous êtes à même de constater que ce huitième (8^e) mandat en fut un encore une fois très rempli.

De plus, j'ai également participé au congrès de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires, aux journées de santé publique et également à une formation sur le projet de Loi 86.

Je me fais un devoir d'être constamment à l'affût des changements autant au plan politique que scientifique et je suis toujours soucieuse d'assurer une présence de l'Ordre sur différents dossiers.

L'atteinte de mes objectifs se fait également grâce à toute mon équipe des employés du siège social. Sans leur appui autant à mon égard qu'à l'égard de notre profession, cela deviendrait beaucoup plus difficile.

Je tiens également à souligner tout le travail de notre directrice générale, madame Dominique Derome. Elle est une personne très précieuse pour nous tous. Il en est de même pour tous les membres des comités pour qui l'Ordre et la profession sont très importants.

Enfin, je ne peux passer sous silence, toute la collaboration et l'engagement de nos administrateurs. Sans leur soutien et leur confiance, il me serait difficile d'arriver à ces résultats.

Merci à vous tous!

Au cours de mon prochain mandat, je tiens à mettre l'accent sur le programme de formation continue obligatoire et à entamer des discussions avec les groupes concernés relativement à la modernisation de notre secteur d'activité.

Soyez assurés que je suis prête à relever les nouveaux défis qui m'attendent et ce, toujours avec la même passion qui m'anime et votre soutien constant.

La présidente,



Johanne Côté, HD

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE



Je suis fière de vous présenter le trente et unième (31^e) rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. On se souvient que l'année dernière, afin de souligner le trentième (30^e) anniversaire de l'Ordre, de nombreux et importants changements ont été apportés. La modification clé fut sans contredit l'adoption de notre nouveau logo officiel. L'année 2005-2006 a naturellement été consacrée

à la réalisation des métamorphoses que le changement de l'image de marque de l'OHDQ a inévitablement entraînées.

Bien que la protection du public demeure incontestablement notre priorité, vous constaterez à la lecture de ce rapport, que l'équipe de l'Ordre s'est encore une fois investie sans réserve afin d'atteindre les objectifs découlant de cette nouvelle image graphique et donner suite à notre plan stratégique. À ce chapitre, la structure organisationnelle et la mise à jour de notre gestion informatique et de notre site Internet ont particulièrement mobilisé tous les membres du personnel. Une seule ombre au tableau : Nous terminons cet exercice avec un déficit de 181 268\$. Voici, succinctement, ce qui explique ce déficit ainsi que des renseignements sur les dossiers majeurs ayant été traités au cours de l'année.

Gestion financière

L'OHDQ assure toujours une gestion saine de ses ressources financières et matérielles; toutefois, cette période reflète les conséquences financières reliées directement et inévitablement au devoir primordial incombant à un ordre professionnel, soit la protection du public. Au poste de syndic, vous serez à même de constater que les dépenses réelles excèdent de plus de soixante-dix-huit mille dollars (78000\$) nos prévisions budgétaires initiales. Notez également l'important investissement dans notre site Internet; lequel se traduit par une hausse de la dépense d'amortissement. Malgré ces écarts négatifs, nous connaissons une augmentation de plus de dix-huit et demi pour cent (18,5%) des revenus de publication. Ceci reflète bien la notoriété de nos outils de communication.

Gestion interne

Dans la foulée du rapport 2003-2004 de Mercer, nous avons revu notre structure organisationnelle en début d'année. Nous avons alors procédé à l'abolition du poste de coordonnatrice des événements et des publications et avons, en contrepartie, créé un poste de coordonnatrice au développement des affaires. L'objectif était

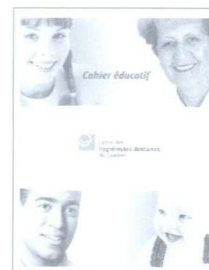
de maximiser les relations de l'OHDQ avec ses partenaires et également d'assurer une gestion régulière de notre site Internet. Nous avons accueilli avec grand plaisir la titulaire de ce nouveau poste, madame Véronique Grenier. Son arrivée nous a permis de reconsidérer l'aspect visuel de notre site Internet et ses limites, à l'ère de ce populaire mode de communication.

Cette réflexion nous a emmenés à procéder à une refonte majeure du site et de ses fonctionnalités. Nous avons apporté des changements importants à notre gestion des membres et éliminé les processus qui n'avaient aucune valeur ajoutée pour l'organisation. Grâce à la collaboration de la firme Ergonet, le portail de services intégrés des membres devenait opérationnel le 17 février 2006. Cette nouveauté fut couronnée de succès car plus de huit cents (800) hygiénistes dentaires ont actualisé leur dossier en ligne et effectué le paiement de leur cotisation au moyen de notre site sécurisé.

Nous avons, par ailleurs, intégré notre nouvelle grille graphique à tous nos outils de communication : Cahier éducatif, Mots d'Ordre, publicité dans les médias, permis, barrette, etc. L'utilisation du sourire pour notre nouvelle image graphique est un symbole d'ouverture, d'empathie et de complicité. Empreint de pureté et d'une simplicité franche, le logo traduit un engagement ferme envers l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des Québécois. À la fois ludique et structuré, il inspire au public confiance et crédibilité.

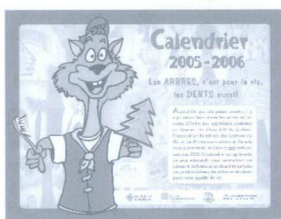
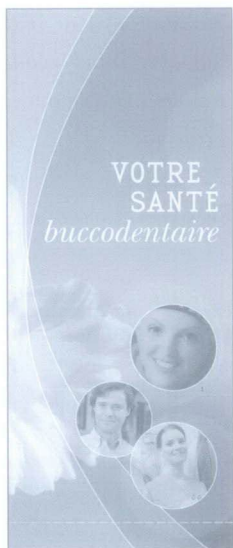
Protection du public

Dès le mois de mai, le Comité d'inspection professionnelle et l'inspectrice de l'Ordre ont appliqué le troisième (3^e) programme de surveillance générale. Plusieurs sessions de calibrage eurent également lieu au cours de l'année afin de s'assurer que tous les membres du Comité d'inspection professionnelle soient sur la même longueur d'ondes en matière d'interprétation, de correction et de questions à formuler lors des visites d'inspection. Grâce aux commentaires positifs et à la rétroaction des hygiénistes dentaires, nous considérons que notre dernier programme d'inspection professionnelle, avec ses nouveaux outils telles l'autoévaluation et les études de cas, est davantage révélateur de la compétence de nos membres. Cela ne peut qu'inévitablement avoir un impact positif sur la protection du public.



Rayonnement de la profession

Toujours soucieux de favoriser et d'accroître le rayonnement de la profession, l'OHDQ a mis sur pied différentes activités. Nous sommes heureux et reconnaissants de pouvoir compter sur la participation exceptionnelle de nos membres. Cette mobilisation de nos hygiénistes dentaires a permis, encore une fois cette année, d'assurer le succès de notre activité provinciale du mois de la santé dentaire. Effectivement, au-delà de quatre mille cinq cents (4500) personnes concernées par le cancer ont été rencontrées et le dépliant « Votre santé buccodentaire » réalisé en collaboration avec la Société canadienne du cancer, a été transmis dans les centres d'oncologie, les CLSC et les hôpitaux du Québec. Au total, nous avons distribué près de cent mille (100 000) exemplaires de ce dépliant. Finalement, nous voulons souligner qu'au cours de l'année, notre partenariat avec Les Producteurs laitiers du Canada et Les Clubs 4-H du Québec inc. s'est orienté vers l'élaboration et la distribution de matériel didactique. D'abord, il y eut un concours de dessin intitulé « Les ARBRES c'est pour la vie, les DENTS aussi! ». Ultérieurement, nous avons distribué le calendrier fabriqué à partir des dessins gagnants et les coins-coins portant ce même titre. Ces outils sont des mines de renseignements permettant de sensibiliser les jeunes à l'importance d'acquiescer, voire d'améliorer de saines habitudes en matière d'hygiène buccodentaire, de santé générale et de protection de l'environnement.



Partenaires nationaux

CADC (Commission d'agrément dentaire du Canada)

Comme par les années passées, j'ai assisté à la réunion annuelle du Comité 2; comité qui évalue les programmes en hygiène dentaire. Cette année, aucun collègue du Québec n'a été soumis à une visite d'agrément. Outre les rapports des visites d'agrément ou l'évaluation des rapports de suivi, nous avons discuté de la problématique concernant la multiplication des écoles privées en hygiène dentaire, surtout en Ontario. Pour sa part, l'OHDQ a assuré un suivi concernant une nouvelle école privée d'Ottawa qui faisait de la publicité au Québec.

FDHRA (Fédération des régistres)

Cette année, la Fédération a tenu deux (2) réunions; soit la réunion annuelle lors du congrès de la CDHA (Canadian Dental Hygienists Association) qui avait lieu à Ottawa et une (1) réunion à l'automne, réalisée sous forme de conférence téléphonique. Les rencontres permettent d'échanger sur la pratique de l'hygiène dentaire au plan national. Nous avons aussi un rôle de soutien envers les provinces qui recherchent leur autonomie et c'est donc avec plaisir que nous avons appris cet hiver que la profession d'hygiénistes dentaires au Manitoba sera auto-réglementée désormais. Finalement, la FDHRA a décidé de ne plus avoir un représentant au Conseil d'administration de la CDHA. Conséquemment, j'ai remis ma démission du conseil; toutefois les deux (2) organisations continuent d'échanger sur des sujets d'ordre national.

Conclusion

Je ne peux terminer mon rapport sans profiter de la tribune qui m'est donnée pour remercier et féliciter l'équipe qui m'entoure pour tout ce qu'elle peut réaliser. Encore une fois cette année, nous avons poussé les limites le plus loin possible pour accomplir des projets des plus audacieux. C'est donc grâce au dévouement des membres du personnel, à leur professionnalisme et à leur détermination que l'OHDQ réussit chaque année à atteindre ses objectifs. Leur travail dans l'ombre mérite toute mon admiration et mon respect.

Merci également à tous ces bénévoles qui n'hésitent pas à s'impliquer dans des comités ou des sous-comités et aussi à promouvoir l'Ordre et la profession dans des activités de sensibilisation. J'aimerais également remercier les administrateurs de leur implication au sein du Bureau et du Comité administratif. L'OHDQ connaît une croissance importante grâce à leur vision. Finalement, merci à la présidente pour son appui et son dynamisme qui nous insufflent une énergie renouvelée pour accomplir les nombreux projets.

Au plaisir!

La directrice générale et secrétaire,

Dominique Derome, FCMA

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de la période, le Bureau des administrateurs a tenu cinq (5) réunions régulières et deux (2) extraordinaires.

À l'issue de ces réunions, quelque cent soixante-huit (168) résolutions ont été adoptées. Voici les faits saillants des principales résolutions :

Élection à la présidence et composition des comités

Lors de la réunion du Bureau du 13 mai 2005, les administrateurs ont réélu madame Johanne Côté à la présidence, par acclamation, et ce, pour un huitième mandat consécutif. Ils ont aussi procédé, lors de cette même réunion, à la composition du Comité administratif et à celle du Comité des bourses, du Comité de révision et du Comité de vérification pour l'exercice 2005-2006

Activités financières et de gestion

Au cours de leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. Par ailleurs, en mars dernier, ils ont approuvé le budget pour l'exercice financier 2006-2007 ainsi que la nouvelle politique de placements.

Délivrance de permis

Les administrateurs ont procédé à la délivrance de deux cent dix (210) permis, conformément à l'article 40 du Code des professions du Québec. Cinq (5) permis temporaires ont également été délivrés en 2005-2006, en vertu de l'article 41.

Établissement de la cotisation annuelle

Au cours de leur réunion du mois de mars les administrateurs ont convenu de recommander une augmentation de la cotisation annuelle pour l'année 2007-2008 d'une somme de 15 \$ et d'un autre 15 \$ pour 2008-2009. La cotisation régulière pour 2007-2008 sera donc de deux cent soixante-cinq dollars (265 \$) et de 50% de cette somme, soit cent trente-deux dollars et cinquante (132,50 \$) pour les nouveaux diplômés. En plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congés de maternité ou de maladie prolongés.

Enquêtes

Le Bureau des administrateurs a mandaté madame Louise Hébert, syndique de l'OHDQ à procéder à quinze (15) enquêtes dans des cabinets dentaires où il y avait soupçon de pratique illégale de la profession d'hygiéniste dentaire.

Mandats de perquisition

Au cours de l'année, les administrateurs ont mandaté la syndique de l'Ordre à obtenir huit (8) mandats de perquisition pour des cabinets dentaires où il y avait apparence de pratique illégale. Et ce, pour d'éventuelles plaintes pénales pour pratique illégale de la profession d'hygiéniste dentaire.

Dépôt de plaintes pénales pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire

Suite aux perquisitions qui eurent lieu au courant de l'année et en vertu de l'article 189 du Code des professions, les administrateurs du Bureau ont mandaté la syndique à déposer douze (12) plaintes pénales à l'endroit de personnes ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire.

Dépôt de plaintes pénales pour usurpation du titre d'hygiéniste dentaire

Suite aux perquisitions qui eurent lieu au courant de l'exercice, les administrateurs du Bureau ont mandaté la syndique à déposer deux (2) plaintes pénales à l'endroit de personnes ayant usurpé le titre d'hygiéniste dentaire.

Reconductions de mandats au Comité d'inspection professionnelle

Les administrateurs ont procédé à la reconduction du mandat de deux (2) membres du Comité d'inspection professionnelle, soit ceux de mesdames Judith Frisko et Caroline Lavoie. Leur mandat arrivera à échéance en novembre 2008 et mars 2009, respectivement.

Changement à la structure organisationnelle

Selon les recommandations de la firme Mercer, les administrateurs du Bureau ont aboli le poste de coordonnatrice des événements et des publications et ont créé un poste de coordonnatrice au développement des affaires.

Site Internet et système de gestion des membres

Le Bureau a retenu les services de la firme Ergonet pour la refonte de notre site Internet et l'actualisation de notre système de gestion des membres.

Ajustement des conditions pour se prévaloir de la cotisation réduite au retour d'un congé de maternité

Suite à la possibilité pour l'hygiéniste dentaire d'obtenir un congé de la CSST pour allaiter son enfant dans un environnement en santé, l'OHDQ a décidé de prolonger les conditions pour la cotisation réduite si cette dernière s'était prévaluée d'un congé préventif alloué par la CSST.

Comité de la fiducie

Lors de leur réunion de mai 2005, les administrateurs ont décidé de procéder à la formation d'un comité explorateur provisoire ayant comme mandat de fixer les objectifs et les modalités de fonctionnement d'une éventuelle fiducie de l'OHDQ.

Politique visant à contrer le harcèlement au travail

En mai dernier, les administrateurs ont adopté une nouvelle politique en matière de harcèlement au travail. Cette politique s'appuie entre autres sur la nouvelle loi concernant le harcèlement psychologique.

Financement de la Commission de l'agrément dentaire du Canada

Les administrateurs entérinèrent la recommandation de la Commission d'agrément dentaire du Canada (CADC) quant à la contribution annuelle. Ladite contribution nationale pour 2006 a été fixée à six dollars et quatre-vingt-cinq (6.85 \$) par hygiéniste dentaire. De plus, les administrateurs ont eu à se prononcer sur différents sujets dont l'inclusion des dépenses des représentants des organismes réglementaires lors des visites d'agrément et la scolarité minimale du directeur des programmes en techniques d'hygiène dentaire.

Nomination des scrutateurs pour les élections

Selon l'article 93b) du Code des professions du Québec et selon le règlement des hygiénistes dentaires à la section II point 6, le Bureau a procédé à la nomination de trois (3) scrutatrices et d'une (1) scrutatrice suppléante.

Nomination au Comité de la formation continue et professionnelle

Les administrateurs ont nommé madame Nadia St-Georges comme membre suppléant du Comité de formation continue et professionnelle pour la durée du congé de maternité de madame Anne-Marie Shelton.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Nominations pour le poste vacant des régions Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Après avoir reçu sa candidature pour le poste vacant dans les régions 01, 09 et 11, les administrateurs ont nommé madame Francine Demeules, HD administratrice de ces régions pour un mandat se terminant en mai 2008.

Mise à jour du règlement d'équivalence

Les administrateurs du Bureau ont adopté le nouveau règlement d'équivalence de diplôme et de formation. Ledit règlement a été publié dans la Gazette officielle le 29 mars 2006 et sera en vigueur quarante-cinq (45) jours après sa publication.

Modification au code de déontologie

Les administrateurs ont adopté la modification suivant au code de déontologie à l'article 9.1 :

Hygiéniste dentaire qui est informé de la tenue d'une enquête ou qui a reçu une signification d'une plainte sur sa conduite ou sa compétence professionnelle ne doit pas harceler, intimider ou menacer la personne qui a demandé la tenue de l'enquête ni toute autre personne impliquée dans les événements reliés à l'enquête ou à la plainte.

Modification de l'article 63 du Code de déontologie de l'OHDQ

Les administrateurs de l'OHDQ ont dû, suite au changement de notre logo, recommander à l'Office des professions du Québec d'accepter de modifier l'article 63 de notre Réglementation. Effectivement, le symbole graphique qui y est décrit actuellement est celui de l'ancien logo de l'OHDQ.

Relations gouvernementales

Les administrateurs ont reconduit le mandat de la firme HKDP pour appuyer l'OHDQ dans ses démarches auprès des instances gouvernementales.

Frais de déplacement

Étant donné la flambée des prix du pétrole, les administrateurs ont révisé à la hausse l'allocation allouée pour les frais de déplacement. Depuis le mois de septembre, l'allocation est de quarante-deux cents (0,42 \$/km) le kilomètre et de quarante-cinq cents (0,45 \$/km) pour le co-voiturage.

Congrès 2006

Lors de leur réunion de janvier, les administrateurs ont déterminé le tarif pour les participants au congrès 2006. Le coût pour les membres sera de cent quatre-vingt-quinze dollars (195 \$) et de cent trente-cinq dollars (135 \$) pour les abonnés-étudiants. Ces prix incluent les taxes.

Fiducie de l'OHDQ

Lors de leur dernière réunion annuelle, les administrateurs ont entériné les recommandations du Comité explorateur provisoire visant la création de la fiducie de l'OHDQ.

Mérite CIQ

En mars dernier, les administrateurs ont désigné la candidature du membre qui recevra le prestigieux prix « Mérite CIQ » lors de notre congrès 2006.

Politique de placements

Le Bureau des administrateurs, suite aux recommandations du Comité administratif et du Comité de vérification, a procédé à la mise à jour la politique de placements afin d'assurer une gestion optimale des placements de l'Ordre.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif s'est réuni à huit (8) reprises dans le cadre de ses réunions régulières et a tenu une (1) réunion extraordinaire.

Au cours de ces rencontres, il a adopté quelque vingt-six (26) résolutions pour fins d'approbation par le Bureau. Celles-ci portaient principalement sur la gestion des ressources matérielles et financières de l'Ordre.

Voici toutefois un bref aperçu des autres recommandations :

Mise à jour du tableau des membres

Le Comité administratif s'est vu dans l'obligation de radier deux cent soixante-six (266) membres du tableau des membres puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle redevable, et ce, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du Code des professions du Québec.

Stage de perfectionnement

Les membres du Comité administratif ont imposé à treize (13) membres se réinscrivant ou demandant la délivrance d'un permis après plus de cinq (5) ans d'absence de pratique de la profession, un stage de perfectionnement. Ces stages personnalisés variaient de trente (30) à plus de deux cent vingt-cinq (225) heures de formation dans une maison d'enseignement reconnue par l'OHDQ.

RAPPORTS DES COMITÉS SYNDIC

En vertu du mandat accordé par le Code des professions du Québec, le syndic peut, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire enquête à ce sujet. Le syndic a également le pouvoir d'enquêter pour toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui poseraient des actes de médecine dentaire délégués à ces derniers. Il peut également, s'il estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel concerné.

Voici le portrait des dossiers non fermés à la fin de l'exercice 2004-2005 (soit au 31 mars 2005) :

Gestion du portefeuille

Lors de leur réunion du mois de septembre, les administrateurs ont mandaté une firme externe pour faire l'évaluation du portefeuille et les risques associés. En novembre dernier, le Comité administratif a décidé de transférer la gestion du portefeuille à la firme Valeurs mobilières Desjardins et d'effectuer les ventes/achats requis afin de respecter le plus fidèlement la politique de placements actualisée.

Développement d'un modèle prédicteur de la carie dentaire dès l'âge de six mois

Les membres du Comité administratif ont décidé d'appuyer le projet de recherche du docteur Jacques Véronneau pour le développement d'un modèle prédicteur de la carie dentaire dès l'âge de six mois en lui demandant de faire siéger un hygiéniste dentaire au Comité scientifique.

Contributions financières

Les administrateurs ont accepté deux (2) propositions de projets pour lesquelles une contribution financière minimale était exigée.

- I- **Un (1) dossier disciplinaire** : Aucun dépôt de plainte du Bureau du syndic devant le Comité de discipline de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**. Le dossier a donc été fermé.
- II- **Dossiers de pratique illégale** : Au 31 mars 2005, il y avait huit (8) dossiers de pratique illégale. En date du 31 mars 2005, six (6) perquisitions étaient à venir. Ces perquisitions ont été effectuées et il y eut dépôt de plaintes pénales pour exercice illégal dans lesdits dossiers. De ces dossiers, un (1) a été fermé puisqu'il y eut enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité et les amendes imposées furent acquittées. Un (1) autre dossier reste ouvert car il y eut enregistrement de non-culpabilité de la part de l'intimée. Le processus judiciaire suit son cours dans les quatre (4) dossiers restant, lesquels sont en voie de règlement.

SYNDIC

Pour l'exercice 2005-2006

Nombre de plaintes déposées : Seize (16)

Nature des plaintes déposées :	
I- Pratique illégale des actes buccodentaires délégués aux hygiénistes dentaires	Treize (13) dossiers
II- Usurpation du titre d'hygiéniste dentaire	Deux (2) dossiers
III- Plainte de nature disciplinaire	Un (1) dossier

I - Dossiers de pratique illégale : treize (13) dossiers

A- Cinq (5) dossiers ont été considérés fermés :
Au terme de l'enquête, aucune preuve n'a pu être établie.

Il y aura toutefois réouverture d'un (1) dossier :
Dans un dossier fermé faute de preuve à la première enquête, une seconde plainte a été portée et une seconde enquête sera effectuée.

B- Dossier de seconde enquête à venir :
Un (1) dossier demeurerait ouvert et une seconde enquête sera effectuée.

C- Huit (8) dossiers restent ouverts :
Cinq (5) dossiers ont fait l'objet d'enquête. De ces cinq (5) dossiers, un (1) fera l'objet d'une perquisition, un (1) autre où il y a eu une perquisition a fait l'objet de dépôt de plaintes

pénales à la Cour du Québec et trois (3) sont en attente des résultats de l'enquête. Une enquête sera réalisée dans les trois (3) derniers dossiers restés ouverts.

II- Dossiers d'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire : deux (2) dossiers

Un constat d'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire a conduit au dépôt de plaintes pénales dans chacun des dossiers. Le premier dossier est réglé (plaidoyer de culpabilité et acquittement des amendes). Dans l'autre, le processus judiciaire suit son cours.

III – Dossiers disciplinaires : un (1) dossier

Ce dossier a été fermé puisqu'au terme de l'enquête, aucune dérogation au Code des professions du Québec ni à la réglementation adoptée sous ce Code, dont le Code de déontologie de l'Ordre, n'a été démontrée.

Au cours de l'exercice 2005-2006, onze (11) perquisitions ont été effectuées, couvrant des dossiers de plaintes déposées en 2004-2005 et 2005-2006.

Perquisitions : Onze (11)

Pour exercice 2005-2006	Pour exercice 2004-2005
Nombre de perquisitions exécutées ↓ 5	Nombre de perquisitions exécutées ↓ 6
Nombre de plaintes pénales pour exercice illégal de la profession déposées à la Cour : ↓ 5 (en attente de règlement)	Nombre de plaintes pénales pour exercice illégal de la profession déposées à la Cour : ↓ 6 Un dossier de plainte pénale déposée à la Cour du Québec en 2005-2006 fait l'objet d'un enregistrement de plaidoyer de non-culpabilité. En attente d'audition.
N.B. : Perquisitions autorisées en 2005-2006, mais dont les plaintes avaient été déposées en 2004-2005.	N.B. : Perquisitions autorisées en 2004-2005, mais exécutées en 2005-2006

SYNDIC

Au cours de l'exercice 2005-2006, il y a eu quarante (40) demandes de résolutions adressées au Bureau :

Nature des plaintes déposées :

- A) Demande d'autorisation de déposer des plaintes pénales à la Cour du Québec: quatorze (14) concernant les dossiers des exercices 2004-2005 et 2005-2006:
Pratique illégale, douze (12) et usurpation du titre d'hygiéniste dentaire, deux (2).
- B) Demandes d'autorisation d'obtenir un mandat de perquisition pour 2005-2006: Huit (8).
Au 31 mars 2006, une (1) seule perquisition reste à faire.
- C) Demandes d'autorisation de mandater une firme externe à enquêter: Seize (16).
Au 31 mars 2006, il ne reste que quatre (4) mandats d'enquête à octroyer et à être exécutés.

- D) Parmi les quarante (40) demandes adressées au Bureau:
 - Un (1) dossier de demande d'enquête n'a pas fait l'objet de la demande car l'intimée n'était plus en poste et ne pouvait être retracée.
 - Un (1) dossier de demande d'expertise n'a pas fait l'objet de la demande suite à des développements dans ledit dossier.

Finalement, il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 1^{er} avril 2005, n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire.

Composition du comité :

Louise Hébert, HD, Syndique
Ginette Garceau, HD, Syndique-adjointe

COMITÉ DES BOURSES

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Bureau à cet effet.

Par son programme de bourses, l'**OHDQ** désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2005-2006 :

1. **Mérites institutionnel**
Par cette bourse, l'**OHDQ** honore les meilleures réussites académiques en techniques d'hygiène dentaire au Québec.
2. **Prix Racine**
En octroyant cette bourse, l'**OHDQ** vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, la revue de l'Ordre.
3. **Bourse de la relève**
Cette bourse est offerte à tous les abonnés-étudiants inscrits au cours de techniques en hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un (1) étudiant de chacun des cycles qui s'est démarqué en répondant à la question touchant son année de cours respective tout en satisfaisant les critères établis par les membres du comité des bourses.

LAURÉATS 2005-2006

Mérites institutionnel

Le comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les finalistes pour le **Mérites institutionnel** par le biais de la compilation des moyennes générales des finissants des huit (8) collèges au terme de leurs études. Les finalistes de l'exercice 2005-2006 sont :

Collège de Chicoutimi :	Marie-Ève Rioux
Collège Édouard-Montpetit :	Pascale Caron
Collège François-Xavier-Garneau :	Martin Roy
Collège John Abbott :	Ideh Jalilian-Bavandpour
Collège de Maisonneuve :	Heidi Lichtenberger
Collège de l'Outaouais :	Josée Ancil
Collège de Saint-Hyacinthe :	Stéphanie Perreault
Collège de Trois-Rivières :	Élizabeth Nadeau

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces finalistes afin de déterminer le gagnant. Le hasard a favorisé Mme Stéphanie Perreault, HD, diplômée du Collège de Saint-Hyacinthe. À titre de récipiendaire du Mérites institutionnel pour l'exercice 2005-2006, Mme Perreault a reçu une bourse de cinq cents dollars (500 \$).

COMITÉ DES BOURSES

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des finissants au sein de notre profession et félicite chaleureusement Mme Perreault pour l'obtention de cette distinction.

Prix Racine

Au cours de ce présent exercice, aucun hygiéniste dentaire n'a publié d'article dans l'Explorateur en vue du Prix Racine.

Le comité n'a donc pu décerner cette bourse. Par contre, le comité des bourses s'est assuré de faire davantage de promotion afin de faire connaître ce prix et ainsi assurer une participation des hygiénistes dentaires pour les prochaines années.

Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le comité a décerné ses bourses de la relève comme suit :

Parmi les participants de 1^{re} année :

- Du Collège de Chicoutimi - Joël Tremblay

Pour la 2^e année :

- Du Collège Édouard-Montpetit - Johanne Charland

Enfin, pour la 3^e année :

- Du Collège John Abbott - Jill Reznik

Chacun des récipiendaires mérite une bourse de cinq cents dollars (500 \$), gracieuseté de la compagnie Oral B et a vu son texte publié dans l'édition de janvier 2006 de l'Explorateur.

Félicitations à tous.

Composition du comité :

Johanne Côté, HD, présidente
Josée Desgagné, HD, administratrice
Marie-Ève Durand, HD, administratrice
Richard Talbot, administrateur nommé
Dominique Derome, FCMA, directrice générale et secrétaire
– personne-ressource

COMITÉ DE DISCIPLINE

En vertu de l'article 116 du Code des professions du Québec, le Comité de discipline a pour mandat de décider de toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction que ce dernier a commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Trois (3) plaintes avaient été déposées devant le Comité de discipline le 22 janvier 2001. L'audition des trois (3) plaintes s'est terminée le 14 mars 2006. En date du 31 mars, le Comité de discipline est en délibéré.

COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité n'a pas siégé au cours du dernier exercice se terminant le 31 mars 2006.

Composition du comité :

Jean-Jacques Gagnon, président
Louise Bourassa, HD, membre
Jody Granbois, HD, membre
Marc Johnson, HD, membre
Hélène St-Cyr, HD, membre
Carole Trahan, HD, membre
Lyne Trottier, HD, membre
Dominique Derome, FCMA, secrétaire

Composition du comité :

Julie Drolet, HD
Martine Paré, HD
Denis Beaudoin, administrateur nommé
Fernand Plante, f.c.g.a., f.adm.a., pl.fin., administrateur nommé
Richard Talbot, administrateur nommé

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le programme de surveillance 2005-2006 a été adopté par le Bureau des administrateurs en janvier 2005 et publié à l'intention des membres dans le Mots d'Ordre de Février/Mars 2005 comme suit :

I- MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau des administrateurs.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II- VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III- OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par enquête particulière de compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV- OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale à tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V- CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans.
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

MÉTHODE DE SÉLECTION

- Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

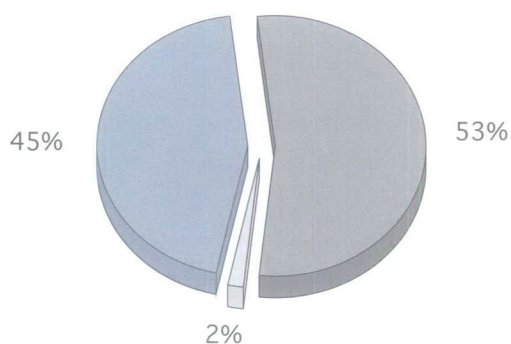
Au cours du dernier exercice, trois cent quarante neuf (349) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à sept (7) reprises pour des réunions régulières.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Au cours de ses réunions, le comité d'inspection professionnelle a formulé quatorze (14) recommandations. À chacune des réunions du Bureau des administrateurs, le comité d'inspection professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Deuxième programme, du 1^{er} avril 2005 au 15 mai 2005 : cinquante-six (56) visites



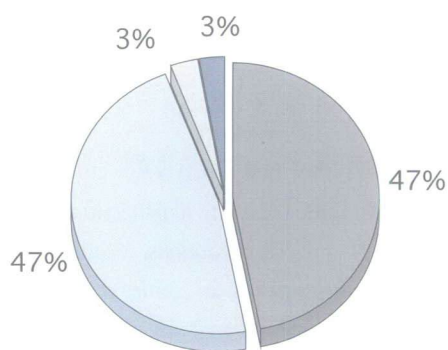
Vingt-cinq (25) membres avaient les valeurs requises pour l'exercice de la profession et une compréhension approfondie des notions abordées.

Trente (30) membres avaient les valeurs requises pour l'exercice de la profession et une bonne compréhension des principales notions abordées.

Un (1) membre avait les valeurs requises pour l'exercice de la profession mais nécessitait un suivi en raison du manque de profondeur et de compréhension des notions abordées.

De plus, un (1) membre nécessitait un suivi en raison de lacunes d'asepsie constatées.

Troisième programme, du 16 mai 2005 au 31 mars 2006 : deux cent quatre-vingt-treize (293) visites



Huit (8) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le

maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

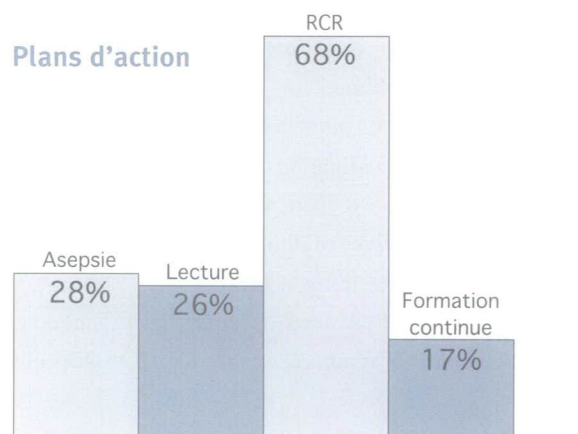
Cent trente huit (138) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

Cent trente huit (138) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public et dont de l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Neuf (9) membres dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.

Composition du comité

Manon Boucher, HD, présidente
 Denyse Brouillard, HD
 Annick Ducharme, HD
 Judith Frisko, HD
 Caroline Lavoie, HD
 Agathe Bergeron, HD, secrétaire du comité
 Carolle Bujold, HD, inspectrice



COMITÉ DES PUBLICATIONS

Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ.

Pour y parvenir, le comité doit voir à :

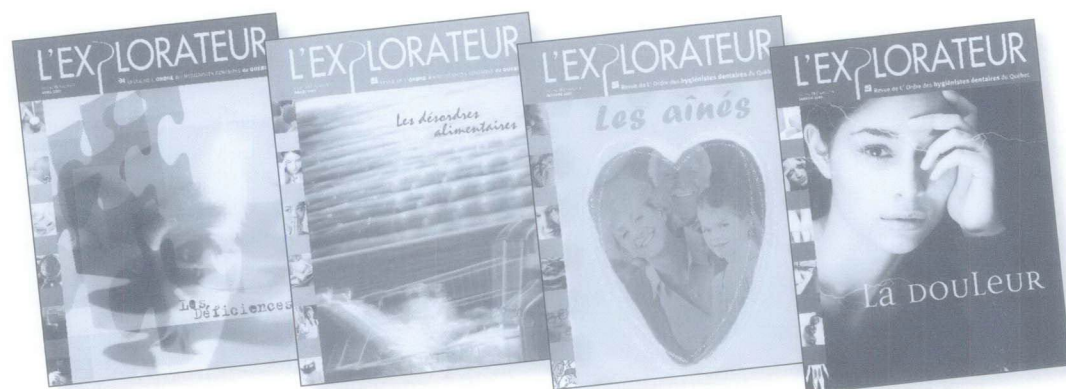
- la réalisation de la revue *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Bureau;
- l'exécution de tout autre mandat spécifié par le Bureau.

À cette fin, le comité des publications a tenu (9) neuf réunions au cours de l'exercice 2005-2006.

L'Explorateur

Au cours de l'exercice, le Comité des publications a rendu possible la production de quatre (4) numéros de la revue scientifique *L'Explorateur*, publiés en avril, juillet et octobre 2005 ainsi qu'en janvier 2006. Les thèmes scientifiques de ces quatre numéros étaient respectivement: Les déficiences, les désordres alimentaires, les aînés et finalement la douleur.

Il est à noter que nous avons procédé à la réimpression de l'édition consacrée au tabagisme puisque la demande a été très forte. De plus, l'Institut national de la Santé publique l'a distribuée à d'autres organismes de la santé et à des organisations se consacrant à la cessation de l'usage du tabac.



Fiches Buccodentaires

Les membres du Comité des publications n'ont réalisé aucune nouvelle fiche buccodentaire cette année. Toutefois, il est à noter que l'OHDQ a repris en format de fiche buccodentaire les techniques de brossage et d'utilisation de la soie dentaire afin de pouvoir les utiliser lors des activités de sensibilisation du grand public.



Conclusion

Encore une fois, les membres du Comité des publications n'ont ménagé aucun effort pour trouver de nouveaux sujets et sortir des sentiers battus en abordant des thèmes tels que les déficiences et les désordres alimentaires. Leur travail et leurs recherches sont toujours axés en fonction de la pratique de l'hygiène dentaire et le maintien de la compétence. C'est donc avec une immense fierté que les membres de ce comité produisent leur rapport et entendent continuer dans le prochain exercice à vous surprendre.

Composition du comité

Caroline Boudreault, HD
Michèle De Guise, HD
Martine Plante, HD
Véronique Grenier,
secrétaire du comité

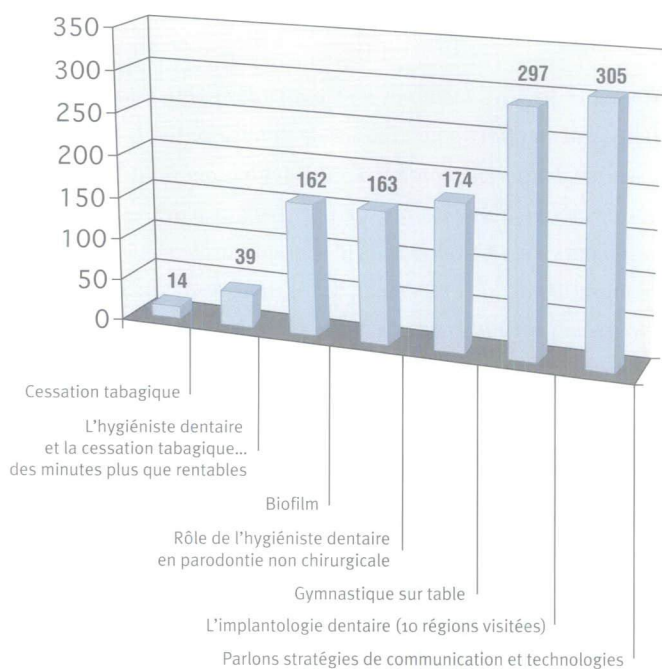
COMITÉ DE FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE (CFCP)

Le Comité de formation continue et professionnelle voit à l'élaboration de programmes permettant aux hygiénistes dentaires d'améliorer et d'actualiser leurs connaissances.

Au cours du présent exercice, ce comité a participé à l'organisation et à la réalisation de sept (7) formations continues, en plus de développer le contenu de notre congrès 2006. Afin de coordonner ces activités, les membres du comité se sont réunis à six (6) reprises au cours de l'exercice 2005-2006.

Calendrier annuel de formation continue

Depuis la création du calendrier annuel de formation, l'OHDQ a augmenté considérablement les formations offertes aux hygiénistes dentaires et à la lecture de ce tableau, vous serez à même de constater que cette formule est gagnante :



Total : 1 154

Congrès de la FDI

L'année 2005 a été couronnée par la venue de la Fédération dentaire internationale. Conséquemment, les JDIQ ont laissé place au congrès international de la FDI. Il est à noter que c'était la deuxième présence de cet organisme au Canada. L'OHDQ a donc soutenu l'Ordre des dentistes du Québec dans la tenue de cet événement majeur en fournissant des bénévoles de son organisation tout au long de ce congrès. De leur côté, neuf cent quatre-vingt-dix (990) hygiénistes dentaires y ont assisté.

Conclusion

Le comité est fier des réalisations de cette année. Il est à noter que c'est une première pour l'OHDQ d'offrir sept (7) thèmes de formation continue. Les membres entendent continuer de proposer des formations enrichissantes et de structurer un congrès hors pair dans le but de vous offrir le maximum de possibilités pour le maintien de votre compétence.

Composition du comité

Christiane Levesque, HD
Anne-Marie Shelton, HD (jusqu'à août)
Nadia St-Georges, HD (depuis septembre)
Christine Thibault, HD, B.Sc.
Agathe Bergeron, HD
Véronique Grenier, secrétaire du comité

COMITÉ DE LA FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité ne s'est réuni qu'à une (1) seule reprise.

Le comité s'est penché, entre autres, sur les sujets suivants :

- La relève des enseignants au collégial ;
- La mise à jour du règlement d'équivalence ;
- La formation des étudiants en techniques d'hygiène dentaire et les nouvelles clientèles ;
- Le certificat en hygiène dentaire.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Le Comité des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler ses recommandations au Bureau.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à six (6) reprises.

Le comité a reçu trente et une (31) nouvelles demandes d'équivalence de diplôme et de formation, a procédé à six (6) demandes de rouverture de dossier ainsi qu'à une (1) fermeture de dossier. Quatorze (14) équivalences de diplôme et de formation ont été reconnues. Ce nombre est expliqué en partie par le fait que le Collège de Maisonneuve a donné une formation accélérée. Certains candidats se sont prévalus de cette opportunité pour terminer les cours qui manquaient à leur formation afin d'obtenir une équivalence en bonne et due forme.

Composition du comité :

Manon Campagna, HD,
membre représentant l'OHDQ, présidente du comité.
Diane Beauregard, HD,
membre représentant l'OHDQ
Maryse Quesnel, HD,
membre représentant la Fédération des cégeps
Gaston Faucher,
membre représentant la Fédération des cégeps
Ghislaine Timmons-Plamondon,
membre représentant le ministère de l'Éducation du Québec
Dominique Derome, FCMA,
secrétaire du comité

Au 31 mars 2006 le comité avait analysé trente-sept (37) des trente-sept (37) dossiers déposés. À cette date, quatre-vingt-huit (88) dossiers étaient toujours ouverts.

Composition du comité

Jocelyne Long, HD
Maryse Quesnel, HD
Dominique Derome, FCMA, personne-ressource

RAPPORT DES ÉLECTIONS

Présidence

En mai 2005, le mandat d'un an de la présidente arrivait à échéance. Le mode d'élection à la présidence étant le suffrage des administrateurs élus, les membres du Bureau ont élu par acclamation, lors de la réunion du Bureau du 13 mai 2005, madame Johanne Côté, HD, au poste de présidente de l'OHDQ pour l'exercice 2005-2006, et ce, conformément à l'article 64 du Code des professions du Québec. Notons que ce mandat à la présidence était le huitième (8^e) consécutif pour madame Côté.

Administrateurs

Les mandats de cinq administrateurs se terminaient en mai 2005. Les membres de l'Ordre devaient donc proposer la candidature de collègues hygiénistes dentaires pour combler un poste dans les régions 01, 09 et 11 (Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine), un poste dans les régions 02 et 10 (Saguenay-Lac-St-Jean), un poste dans les régions 03 et 12 (Québec et Chaudière-Appalaches), un poste dans les régions 04 et 17 (Mauricie et Centre-du-Québec) et finalement un poste dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie).

À la clôture de la période de mises en candidature, le 6 avril 2005, aucun hygiéniste dentaire n'était proposé dans les régions 01, 09 et 11 (Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine). Le poste est donc vacant. Le mandat de ce poste se termine au printemps 2008.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 6 avril 2005, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 02 et 10 (Saguenay-Lac-St-Jean) soit madame Nancy Tremblay. Un poste étant disponible dans cette région et une seule candidature y ayant été déposée, madame Nancy Tremblay a été élue par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2008.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 6 avril 2005, un hygiéniste dentaire était proposé dans les régions 03 et 12 (Québec et Chaudière-Appalaches) soit monsieur Marcel Langlois. Un seul poste étant disponible dans cette région et une seule candidature y ayant été déposée, monsieur Marcel Langlois a été élu par acclamation, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2008.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 6 avril 2005, aucun hygiéniste dentaire n'était proposé dans les régions 04 et 17 (Mauricie et Centre-du-Québec), le poste est donc vacant. Le mandat de ce poste se termine au printemps 2008.

À la clôture de la période de mises en candidature, le 6 avril 2005, deux hygiénistes dentaires étaient proposées dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie) soit mesdames Lucie Bonin et Nadia St-Georges. Un seul poste étant disponible dans cette région et deux (2) candidatures y ayant été déposées, nous avons dû procéder à des élections. Au terme de ces élections, madame Lucie Bonin a été élue, et ce, pour un mandat de trois (3) ans se terminant au printemps 2008.

Donc, suite aux élections 2005, les administrateurs élus jusqu'au printemps 2008 sont :

RÉGIONS 01,09 et 11	Poste vacant
RÉGIONS 02 et 10	Nancy Tremblay, HD
RÉGIONS 03 et 12	Marcel Langlois, HD
RÉGIONS 04 et 17	Poste vacant
RÉGIONS 05 et 16	Lucie Bonin, HD

SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS

Dominique Derome, FCMA, directrice générale et secrétaire

RAPPORT DES ADMISSIONS

Nombre de membres au 31 mars 2005 3 975

Nombre d'inscriptions et de réinscriptions
au tableau au cours de l'exercice 436

Nombre de radiations au tableau au cours
de l'exercice, en vertu de l'article 86,l,i 266

**Nombre de membres
inscrits au 31 mars 2006 4 145**

Les quatre mille cent quarante-cinq (4 145) membres en règle que compte l'OHDQ en date du 31 mars 2006 se répartissent dans les catégories suivantes:

- Quatre mille cent trente-neuf (4 139) membres actifs dont deux cent dix (210) délivrances de permis au cours de l'année.
- Six (6) membres à vie.

La répartition des membres dans les dix-sept (17) régions administratives du Québec était la suivante:

Bas-Saint-Laurent (01):	58
Saguenay/Lac St-Jean (02):	171
Québec (03):	428
Mauricie (04):	203
Estrie (05):	127
Montréal (06):	628
Outaouais (07):	215
Abitibi-Témiscamingue (08):	62
Côte-Nord (09):	41
Nord-du-Québec (10):	12
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (11):	26
Chaudière-Appalaches (12):	200
Laval (13):	199
Lanaudière (14):	276
Laurentides (15):	294
Montréal (16):	1 025
Centre-du-Québec (17):	143
Hors du Québec:	37

Total: 4 145

Cotisation 2005-2006

Pour l'exercice 2005-2006, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit:

Membres actifs:

Cotisation annuelle régulière:
Deux cent cinquante dollars (250,00 \$)

Membres nouvellement diplômés:

50 % de la cotisation annuelle régulière
Cent vingt-cinq dollars (125,00 \$)

Membres à vie:

Aucun (0,00 \$)

REGISTRE DES ÉTUDIANTS

Ce registre révèle le nombre d'abonnés étudiants de chaque collège. Un abonné étudiant reçoit nos publications *L'Explorateur* et le *Mots d'Ordre* et est autorisé à participer aux formations et au congrès de l'OHDQ.

Chicoutimi	75
Édouard-Montpetit	22
François-Xavier-Garneau	19
John Abbott	18
Maisonneuve	14
Outaouais	34
Saint-Hyacinthe	10
Trois-Rivières	12

Total: 204

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de

ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2006 ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., CMA, M.Fisc.

Laval, le 10 mai 2006

REVENUS ET DÉPENSES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

REVENUS	BUDGET	2006 RÉEL	2005 RÉEL
Cotisations des membres actifs	918 500 \$	930 500 \$	880 530 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	23 100	24 000	15 925
Abonnements des étudiants	6 000	5 445	6 400
Droits d'admission	21 200	21 420	14 200
Droits de réadmission	70 300	72 145	75 365
Droits d'équivalence	6 100	5 225	4 500
Formation continue	46 000	45 948	26 419
Congrès	---	---	161 080
Commandites	34 000	49 540	37 500
Publications	101 500	118 338	104 558
Placements	90 000	111 620	185 880
Subvention	---	31 760	---
Divers	<u>15 000</u>	<u>18 382</u>	<u>31 737</u>
	<u>1 331 700</u>	<u>1 434 323</u>	<u>1 544 094</u>
DÉPENSES			
Administration générale (Annexe 1)	839 100	913 425	787 231
Bureau (Annexe 2)	32 500	25 255	26 018
Comité administratif (Annexe 3)	8 600	7 406	5 823
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	124 400	119 078	117 190
Comité de la formation (Annexe 5)	500	27	---
Comité de formation continue (Annexe 6)	42 100	73 086	165 400
Comité des équivalences (Annexe 7)	2 100	1 388	1 545
Comité des publications (Annexe 8)	102 500	108 547	94 523
Plan stratégique (Annexe 9)	211 500	236 447	220 983
Comité de discipline et syndic (Annexe 10)	<u>51 400</u>	<u>130 932</u>	<u>54 691</u>
	<u>1 414 700</u>	<u>1 615 591</u>	<u>1 473 404</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	<u>(83 000) \$</u>	<u>(181 268) \$</u>	<u>70 690 \$</u>

SURPLUS CUMULÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

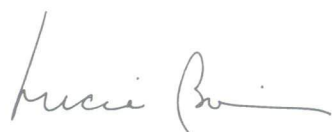
	Surplus affectés aux immobilisations	Surplus non affectés	2006	2005
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	36 748 \$	1 404 199 \$	1 440 947 \$	1 370 257 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(83 582)	(97 686)	(181 268)	70 690
Investissements en immobilisations	<u>180 151</u>	<u>(180 151)</u>	---	---
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>133 317 \$</u>	<u>1 126 362 \$</u>	<u>1 259 679 \$</u>	<u>1 440 947 \$</u>

BILAN

31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	443 533 \$	561 751 \$
Placements temporaires (note 3)	485 086	405 120
Débiteurs	74 392	19 586
Intérêts à recevoir	10 484	11 582
Frais imputables au prochain exercice	<u>112 705</u>	<u>53 040</u>
	1 126 200	1 051 079
PLACEMENTS (note 3)	1 264 740	1 506 935
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>133 317</u>	<u>36 748</u>
	<u>2 524 257 \$</u>	<u>2 594 762 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	201 994 \$	133 144 \$
Revenus reportés	1 011 844	1 020 671
Subvention perçue d'avance	<u>50 740</u>	<u>---</u>
	<u>1 264 578</u>	<u>1 153 815</u>
SURPLUS CUMULÉS		
SURPLUS AFFECTÉS AUX IMMOBILISATIONS	133 317	36 748
SURPLUS NON AFFECTÉS	<u>1 126 362</u>	<u>1 404 199</u>
	<u>1 259 679</u>	<u>1 440 947</u>
	<u>2 524 257 \$</u>	<u>2 594 762 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateurs

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(181 268) \$	70 690 \$
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	83 582 <u>(97 686)</u>	25 269 <u>95 959</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(54 806)	11 266
Intérêts à recevoir	1 098	(7 692)
Frais imputables au prochain exercice	(59 665)	(6 898)
Créditeurs	68 850	(8 753)
Revenus reportés	(8 827)	(11 635)
Subvention perçue d'avance	50 740 <u>(2 610)</u>	--- <u>(23 712)</u>
	<u>(100 296)</u>	<u>72 247</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	242 195	(764 223)
Acquisition d'immobilisations	<u>(180 151)</u>	<u>(26 570)</u>
	62 044	<u>(790 793)</u>
VARIATION DES LIQUIDITÉS	(38 252)	(718 546)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	<u>966 871</u>	<u>1 685 417</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 7)	<u><u>928 619</u></u> \$	<u><u>966 871</u></u> \$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	TAUX
Mobilier de bureau	10 %
Informatique	33 %

Reconnaissance des revenus

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de certificats de placements garantis, ainsi que d'obligations et d'unités de fiducie cotées en bourse. La valeur marchande est de 1 712 941 \$ au 31 mars 2006 (1 903 510 \$ au 31 mars 2005). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 4.05 % à 8.25 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2006

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2006 Valeur comptable	2005 Valeur comptable
Mobilier de bureau	61 864 \$	50 644 \$	11 220 \$	8 980 \$
Informatique	<u>239 645</u>	<u>117 548</u>	<u>122 097</u>	<u>27 768</u>
	<u>301 509 \$</u>	<u>168 192 \$</u>	<u>133 317 \$</u>	<u>36 748 \$</u>

5. EMPRUNT DE BANQUE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 50 000 \$ renouvelable annuellement. Tout emprunt bancaire relatif à cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1% et est garanti par un transport général des créances.

6. CRÉDITEURS

	2006	2005
Créanciers	119 696 \$	27 301 \$
Frais courus	17 272	33 190
Salaires courus	<u>65 026</u>	<u>72 653</u>
	<u>201 994 \$</u>	<u>133 144 \$</u>

7. COMPOSITION DES LIQUIDITÉS

Encaisse	443 533 \$	561 751 \$
Placements temporaires	<u>485 086</u>	<u>405 120</u>
	<u>928 619 \$</u>	<u>966 871 \$</u>

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2008. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 395 267 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2006 s'établit à 187 286 \$. Les paiements à effectuer au cours des trois (3) prochains exercices sont les suivants :

2007 – 71 649 \$; 2008 – 72 563 \$; 2009 – 43 074 \$

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	BUDGET	2006 RÉEL	2005 RÉEL
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et avantages sociaux	562 000 \$	544 344 \$	506 699 \$
Abonnements	2 000	1 880	1 578
Agrément dentaire	22 500	22 141	27 903
Assurances générales et taxes	9 000	13 028	14 921
Conseil Interprofessionnel du Québec	14 500	14 737	13 895
Cotisations et affiliations	1 500	1 873	1 412
Entretien et réparations – équipements	1 500	1 863	1 672
Formation de personnel	5 000	10 999	4 901
Fournitures de bureau et papeterie	9 500	9 189	9 264
Frais d'imprimerie et photocopies	15 000	17 706	6 293
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	18 000	22 784	17 280
Frais divers	3 500	1 435	2 297
Frais de poste et messagerie	13 000	16 057	9 675
Informatique	4 000	10 230	3 439
Intérêts et frais bancaires	14 000	13 284	13 830
Location d'équipements	9 000	8 272	6 891
Loyer et frais incidents	75 000	70 001	67 421
Rapport annuel	6 000	3 977	4 791
Services professionnels	25 600	37 464	34 773
Téléphone et service téléphonique	8 500	8 579	13 027
Amortissement des immobilisations	<u>20 000</u>	<u>83 582</u>	<u>25 269</u>
	<u>839 100 \$</u>	<u>913 425 \$</u>	<u>787 231 \$</u>

ANNEXE 2 - BUREAU

Honoraires de présence	10 000 \$	7 951 \$	8 291 \$
Frais de déplacement	15 000	12 222	11 154
Frais de repas	2 200	1 808	2 014
Assurance responsabilité	1 800	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	1 000	659	935
Formation	1 000	---	1 000
Divers	<u>1 500</u>	<u>871</u>	<u>880</u>
	<u>32 500 \$</u>	<u>25 255 \$</u>	<u>26 018 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	BUDGET	2006 RÉEL	2005 RÉEL
ANNEXE 3 - COMITÉ ADMINISTRATIF			
Honoraires de présence	2 500 \$	2 636 \$	1 750 \$
Frais de déplacement du comité	4 500	3 956	3 618
Divers	1 600	814	455
	<u>8 600 \$</u>	<u>7 406 \$</u>	<u>5 823 \$</u>

ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires, honoraires et charges sociales	86 000 \$	87 653 \$	83 841 \$
Honoraires de présence	2 800	1 600	2 500
Frais de déplacement	26 000	22 081	22 875
Postes et messagerie	7 100	5 349	6 148
Divers	2 500	2 395	1 826
	<u>124 400 \$</u>	<u>119 078 \$</u>	<u>117 190 \$</u>

ANNEXE 5 - COMITÉ DE LA FORMATION

Honoraires de présence	200 \$	--- \$	--- \$
Divers	<u>300</u>	<u>27</u>	<u>---</u>
	<u>500 \$</u>	<u>27 \$</u>	<u>--- \$</u>

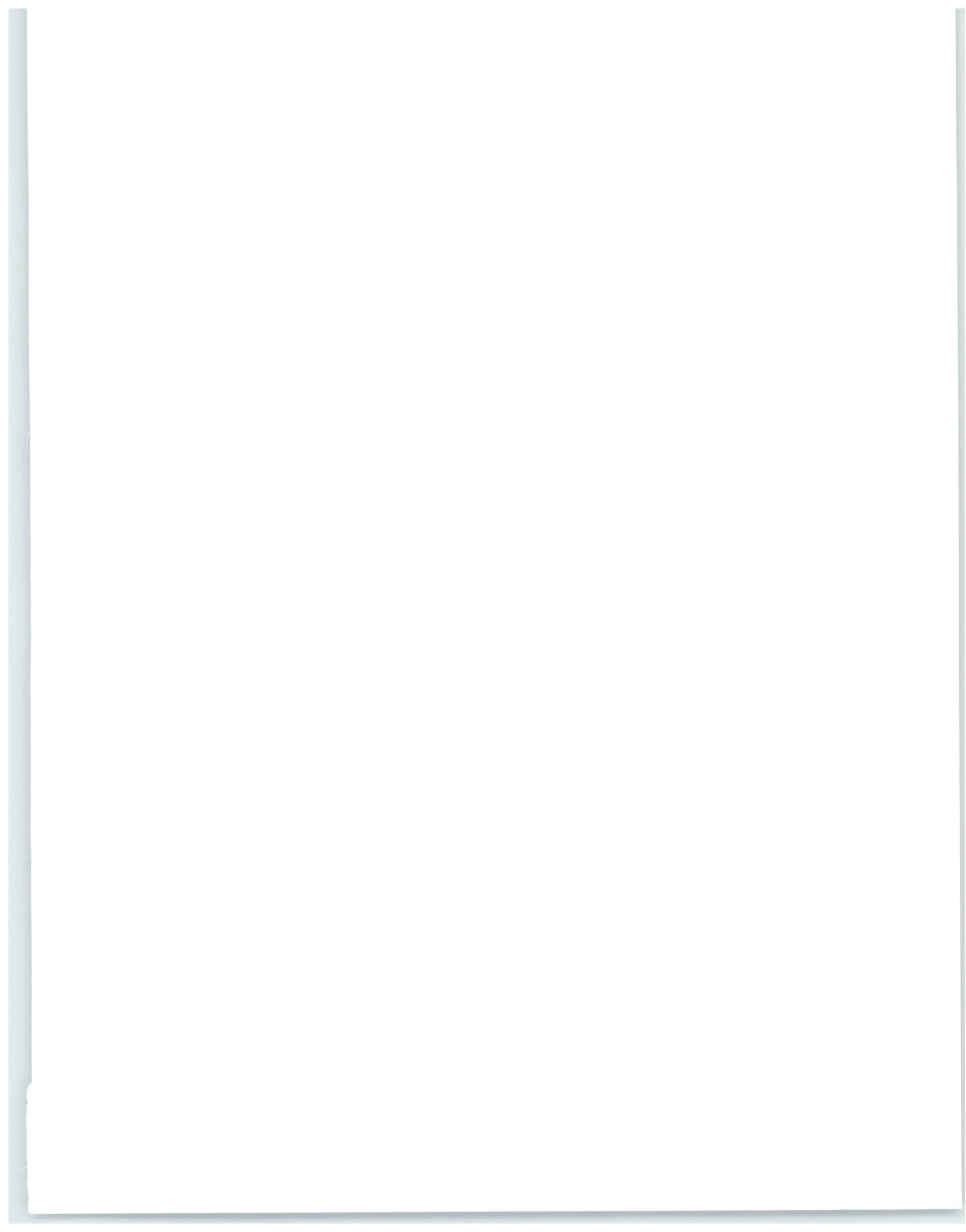
ANNEXE 6 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Honoraires de présence	1 500 \$	1 015 \$	860 \$
Frais de déplacement	1 500	638	514
Formation continue	37 000	47 694	17 048
Programme de formation	---	21 760	---
Congrès	---	---	145 643
Divers	2 100	1 979	1 335
	<u>42 100 \$</u>	<u>73 086 \$</u>	<u>165 400 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	BUDGET	2006 RÉEL	2005 RÉEL
ANNEXE 7 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES			
Honoraires de présence	1 800 \$	1 100 \$	1 300 \$
Frais de déplacement	<u>300</u>	<u>288</u>	<u>245</u>
	<u>2 100 \$</u>	<u>1 388 \$</u>	<u>1 545 \$</u>
ANNEXE 8 - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Honoraires de présence	1 500 \$	1 140 \$	990 \$
Frais de déplacement	2 000	1 930	1 486
L'Explorateur			
Frais de production	52 000	58 796	48 410
Frais de poste	17 000	19 329	15 748
Mots d'Ordre			
Frais de production	15 000	14 898	13 422
Frais de poste	<u>15 000</u>	<u>12 454</u>	<u>14 467</u>
	<u>102 500 \$</u>	<u>108 547 \$</u>	<u>94 523 \$</u>
ANNEXE 9 - PLAN STRATÉGIQUE			
Élaboration et mise en oeuvre	92 000 \$	68 815 \$	97 891 \$
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	33 500	36 113	31 392
Impression et autres	60 000	99 763	39 129
Promotion au public			
Activités provinciales	15 000	15 368	23 635
Placements médias	<u>11 000</u>	<u>16 388</u>	<u>28 936</u>
	<u>211 500 \$</u>	<u>236 447 \$</u>	<u>220 983 \$</u>
ANNEXE 10 - COMITÉ DE DISCIPLINE ET SYNDIC			
Honoraires de présence	5 500 \$	14 747 \$	6 730 \$
Frais de déplacement	5 000	7 417	2 244
Honoraires et frais judiciaires	40 000	105 753	44 905
Divers	<u>900</u>	<u>3 015</u>	<u>812</u>
	<u>51 400 \$</u>	<u>130 932 \$</u>	<u>54 691 \$</u>



Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1290, rue Saint-Denis, 3^e étage
Montréal (Québec) H2X 3J7

Téléphones : (514) 284-7639

1 800 361-2996

Télécopieur : (514) 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com

Site Internet : www.ohdq.com

